

Aide à la cantine



La restauration scolaire est une compétence transférée au Muretain Agglo. Le Muretain agglo propose des tarifs en fonction du quotient familial (QF).

TARIFS EN VIGUEUR EN 2020/2021

Tranche du Quotient Familial	PRIX REPAS/ jour	Coût matières facturées par repas en cas d'absence	Contribution aux frais de fonctionnement pour PAI
Tranche 1 0 à 199 €	1,63 €	0,71 €	0,26 €
Tranche 2 200 à 399 €	2,07 €	0,91 €	0,26 €
Tranche 3 400 à 599 €	2,53 €	1,11 €	0,51 €
Tranche 4 600 à 899 €	2,72 €	1,20 €	0,51 €
Tranche 5 900 à 1299 €	2,94 €	1,29 €	0,51 €
Tranche 6 1300 à 1599 €	3,26 €	1,44 €	0,77 €
Tranche 7 1600 à 1999 €	3,39 €	1,49 €	0,77 €
Tranche 8 2000 à 2499 €	3,59 €	1,58 €	1,02 €
Tranche 9 > 2500 €	3,79 €	1,67 €	1,28 €
Présence exceptionnelle	5,10 €	Carte perdue	4,16 €



(Renseignements au 05.61.51.84.00 ou czam@agglo-muretain.fr)

BARÈME DES AIDES APPLIQUÉES PAR LE CCAS DE ROQUETTES APRÈS ÉTUDE DES DOSSIERS POUR UNE DURÉE DE 3 MOIS

Le tarif s'applique à partir du moment où le repas est pris	Quotient familial (QF) CAF	Aide pour la Restauration scolaire
Tarif 1	RSA	Gratuité

Renseignements CCAS de Roquettes au 05.61.72.84.80 ou ccas@mairie-roquettes.fr

Méthode de calcul du Quotient Familial: <https://agglo-muretain.portail-familles.com/muret/pdf/quotient-familial-mode-d-emploi.pdf>